



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mars 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 mars 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2003

**Rue de la Coudraie : acquisition de l'emprise de terrain prévue en
Emplacement Réservé n° 1-42 du Plan d'Occupation des Sols sur la
propriété de Monsieur RIVET et découlant du PC délivré à ce
dernier**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Melle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2003

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La propriété sise en bordure de la rue de la Coudraie appartenant à Monsieur RIVET Yves, cadastrée section HS n° 160 est frappée le long de cette rue par l'Emplacement Réservé n° 1-42 du Plan d'Occupation des Sols devant permettre la mise à l'alignement de la voie. Cette contrainte a été spécifiée dans le Permis de Construire obtenu par Monsieur RIVET et ce dernier a édifié sa clôture en tenant compte de l'emprise résultant de l'Emplacement Réservé. Il y a lieu de régulariser cette situation en acquérant à l'intéressé ladite emprise d'une superficie de 76 m², cette acquisition ayant lieu à titre gratuit conformément à l'Article L 332-6-1-2-e du Code de l'Urbanisme rappelé dans le permis de construire n° 79.191.02.X.0164 obtenu par l'intéressé le 27 septembre 2002.

Cette emprise sera ultérieurement incorporée au Domaine Public routier de la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition décrite ci-dessus ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférent étant supportés par la Ville de Niort et imputés à l'article 21-8221-2112 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER